

Décision du Conseil Constitutionnel sur le recours à la visio-audience : une victoire en trompe l'œil

24 septembre 2019



Le Conseil constitutionnel confirme que le recours à la télé-audience entraîne une atteinte à l'exercice des droits de la défense et juge que cette atteinte est excessive lorsque la loi permet qu'une personne placée en détention provisoire puisse se voir interdire durant un an de comparaître physiquement devant un juge lorsqu'elle présente une demande de mise en liberté, ce qui est le cas actuellement en matière criminelle. La solution posée par le Conseil constitutionnel dans sa décision 2019- 802 du 20 septembre 2019 résulte d'une mobilisation des avocats contre la généralisation des dispositifs de visioconférence dans les différents contentieux.

Le Syndicat des Avocats de France a toujours et systématiquement marqué son opposition au recours à ce dispositif de télé-audience qui procède d'un démembrement scandaleux de l'audience, d'un éloignement et une mise à l'écart du justiciable.

A cet égard, est salutaire le rappel de ce qu'un procédé de visioconférence n'a rien d'équivalent avec le déroulement normal de la justice, ce qu'avait déjà retenu le Conseil constitutionnel dans sa décision 2019-778 du 21 mars 2019 « loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice ».

Rappelons que dans cette décision le Conseil constitutionnel avait courageusement estimé qu' « eu égard à l'importance de la garantie qui s'attache à la présentation physique de l'intéressé devant le magistrat ou la juridiction compétent dans le cadre d'une procédure de détention provisoire et en l'état des conditions dans lesquelles s'exerce un tel recours à ces moyens de télécommunication, les dispositions contestées portent une atteinte excessive aux droits de la défense. »

[...]

Lire aussi : [Décision du Conseil Constitutionnel sur le recours à la visio-audience : une victoire en trompe l'œil](#)

• [Emplacement : ré-agir ensemble > Solidarités > Actualités partenaires >](#)

• [Adresse de cet article :](#)

<https://solidaires.org/Decision-du-Conseil-Constitutionnel-sur-le-recours-a-la-visio-audience-une>